

# Branche Sanitaire, Sociale et Médico-Sociale

## CCUE : Eclaircie à l'Horizon : Premiers pas d'une réelle négociation ?



Depuis la dernière mobilisation du 4 avril, nous avons pu remarquer un changement dans l'attitude des employeurs. Le syndicat employeur AXESS met sur la table des négociations des projets d'accord qui sont liés entre eux :

1. *sur les modalités de la négociation pour une Convention Collective Unique Étendue (CCUE)*
2. *sur la politique salariale*

L'accord politique salariale qui a été présenté lors de la séance du 16 mai, sera revu lors de la séance du 4 juin 2024 : AXESS souhaite mettre à la signature à l'issue de cette négociation un accord sur le **SEGUR pour TOUS** avec rétroactivité au 1er janvier 2024 pour les salariés exclus.

### Autres propositions d'AXESS :

La revalorisation des **indemnités de travail de nuit/ dimanches / fériés** qui restent inchangées soit 11 euros bruts pour une plage horaire de 9 heures de travail de nuit. Il faut ajouter 4,63 euros bruts pour une plage horaire de 8 heures les dimanches et jours fériés.

**Selon la CFTC, cela demeure nettement insatisfaisant et ne répond pas aux aspirations justifiées des salariés endurent des conditions de travail pénibles de nuit : Affaire à suivre !**

L'accord politique salariale ne pourra être dissocié d'un autre accord qui sera également mis à la signature le 6 juin. Il s'agit d'un accord qui porte sur l'organisation et les moyens alloués à la CCUE.

En somme, si l'un des deux accords n'emporte pas une adhésion majoritaire, l'autre sera également réputé nul.

Cependant, dans le cas où les accords sont approuvés, ils devront tout de même faire l'objet d'une demande d'agrément.

En ce qui nous concerne, nous pensons que si AXESS a fait cette proposition, c'est grâce à l'engagement des pouvoirs publics. Par conséquent, nous voyons cela comme **une première avancée**, à la suite de toutes nos actions, pour atteindre l'un de nos objectifs collectifs : **Le Ségur pour TOUS !**

Concernant le projet sur les rémunérations et les systèmes de classification, la **Fédération CFTC Santé Sociaux estime que vos droits sont en danger** sur plusieurs points comme :

- ⚠ **Disparition des classifications des conventions**
- ⚠ **Suppression de l'ancienneté**
- ⚠ **Le salaire n'est plus déterminé par le diplôme**
- ⚠ **Le diplôme ne détermine plus l'emploi**

### La CFTC continue à revendiquer :

- Le SEGUR pour TOUS immédiatement et avec rétroactivité au 01 Janvier 2024
- Le maintien des classifications, de l'ancienneté et de la prime décentralisée
- Une augmentation des salaires dans chaque convention
- Un plan financier d'envergure pour notre secteur qui se dégrade de plus en plus

Comme elle l'a fait pendant les deux dernières années, la **Fédération CFTC Santé Sociaux** persistera à défendre les « **Sacriés du Ségur** » pour l'application du SEGUR à tous.

Nous ne manquerons pas de vous informer des développements futurs.

### V CONTACTS CFTC :

**Guillaume SCHOONHEERE**, Secrétaire Général  
**Frédéric FISCHBACH**, Président  
**LAAZAOU**, Secrétaire Fédéral Adjoint

Tél. : 06.19.96.61.81  
Tél. : 06.62.06.63.45  
Tél. : 06.12.02.00.70

✉ : [gschoonheere@cftc-santesociaux.fr](mailto:gschoonheere@cftc-santesociaux.fr)  
✉ : [ffischbach@cftc-santesociaux.fr](mailto:ffischbach@cftc-santesociaux.fr) **Ali**  
✉ : [alaazaoui@cftc-santesociaux.fr](mailto:alaazaoui@cftc-santesociaux.fr)